

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20231009-D_09_10_23_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Affichage : 13/10/2023

Délibération n°09-10-2023-017

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 9 octobre 2023*

Date de convocation	3 octobre 2023
Date d'affichage	3 octobre 2023

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	49 (dont 2 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 9 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : 46 - M. Serge AUGER, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Était représenté : 1 - M. Éric BARBIER représenté par M. Pierre CRUCHET.

Pouvoirs : 2 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ.

Étaient excusés : 6 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ.

**GUICHET UNIQUE « FRANCE RENOV » :
ENGAGEMENT FINANCIER DE DOSSIERS DE TRAVAUX**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°26-06-2023-010 en date du 26 juin 2023 relative à l'engagement financier de dossiers travaux,
Vu le rapport du Président, présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- Par conventions signées les 15 et 18 novembre 2022, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (CCHS) a obtenu la mise en place d'un guichet unique de l'habitat France Renov'.
- Par délibération du 10 octobre 2022, le conseil communautaire a fixé les taux et plafonds des aides intercommunales à l'occasion des travaux acceptés au titre de l'OPAH. La CCHS a ainsi budgété 190 000€ par an d'aides au profit des habitants du territoire entreprenant des travaux d'amélioration du logement.
- Par délibération du 26 juin 2023, le règlement de paiement prescrit l'engagement des aides intercommunales par délibération subséquente à l'accord du département délégataire des aides Anah.

PREND ACTE :

- Que la subvention de la Communauté de Communes sera versée en une seule fois, après exécution totale des travaux, sur présentation des factures acquittées, sans nécessité d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. Le montant de l'aide sera arrondi à l'euro inférieur.
- Qu'en cas de différentiel entre les montants engagés et les factures présentées, la subvention pourra être recalculée au prorata des dépenses réellement réalisées, sans pouvoir dépasser le montant engagé.
- Que le bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans pour achever les travaux à compter de la date d'engagement en conseil communautaire. Il s'engage à fournir tout document complémentaire qui lui serait demandé et à mentionner le soutien de la Communauté de Communes et éventuellement à apposer sur l'habitation aidée le panneau remis par la CCHS pour communiquer sur l'opération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Les dossiers transmis par INHARI suite à l'accord du département sont les suivants :

Nom	Adresse	Commune	Type de travaux	Catégorie	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant total subventions	Subvention de la Communauté de Communes		
							Taux	Plafond	Montant
BLIN Elise	2 rue George Sand	Cherré-Au	Energie	Très modeste	16 818,91 €	14 909,46 €	15%	2 000 €	2 000 €
VADE Laura	2 Promenades du Grand Mail	La Ferté-Bernard	Energie	Très modeste	25 183,49 €	16 591,75 €	15%	2 000 €	2 000 €
MORING Aurélie	22 rue des Cyclamens	La Chapelle-St-Rémy	Energie	Très modeste	34 843,59 €	19 921,80 €	15%	2 000 €	2 000 €
MARCHAND Séverine	19 rue Jean Courtois	La Ferté-Bernard	Energie	Très modeste	61 637,57 €	28 000,00 €	15%	2 000 €	2 000 €
COLLET Gilbert et Madeleine	8 rue de la Gare	Tuffé	Autonomie	Très modeste	3 665,00 €	2 565,50 €	20%	1 500 €	733 €
COLLIN Thérèse	12 rue de la Calaisière	La Ferté-Bernard	Autonomie	Très modeste	7 106,00 €	4 974,20 €	20%	1 500 €	1 421 €
BOULIFARD Jacques et Monique	6 rue Henri Beauclair	Cherré-Au	Autonomie	Modeste	4 281,23 €	2 140,62 €	15%	1 000 €	642 €
GRINON Lucette	7 rue d'Huisne, le grand dauphin	La Ferté-Bernard	Autonomie	Modeste	4 385,08 €	2 192,54 €	15%	1 000 €	658 €
LORIOT Marcel et Ginette	7 rue Pierre Ronsard	La Ferté-Bernard	Autonomie	Très modeste	7 601,00 €	5 300,50 €	20%	1 500 €	1 500 €
GESLAND André	4 le Petit Saint-Louis	Cormes	Autonomie	Très modeste	14 500,00 €	8 750,00 €	20%	1 500 €	1 500 €
TOTAL					180 021,87 €	105 346,37 €			14 454 €

ENGAGE les subventions aux bénéficiaires listés dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux personnes désignées dès lors que ces dernières présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 9 octobre 2023

Pour extrait conforme
Le 10 octobre 2023

Le Président

M. Didier REVEAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

